LES GRÈVES

A ROUBAIX

Chez les patrons

Voici les passages d'un très long communiqué qui nous a été adressé par la Chambre syndicale des ouvriers patrons :

Le Chambre syndicale des ouvriers patrons de Roubaix-Tourcoing et environs, ayant reçu de la corporation des entrepreneurs de Roubaix-Tourcoing, un tarif qui devait entrer en application à la date du 15 janvier, a décidé d'examiner les bienfaisantes différences qualifiant cette tarif et le tarif du l'année 1907, pour tous les ouvriers ayant accepté. Cette différence portait un grand préjudice aux ouvriers patrons, et ont décidé de faire mettre en pratique le tarif-tarifier, et cet entente, avec les entrepreneurs, se pourparlant qu'à ceux qu'aucun résultat, malgré les concessions faites par les ouvriers sur le tarif de 1907.

Vous les travaux sont faits aux plâtres, contrairement à ce qui se passe dans les autres corporations, de façon à ne pas laisser aucun préjudice à l'ouvrier.

Les diverses concessions faites par les ouvriers ayant pas été acquises par la corporation des entrepreneurs, les ouvriers ont de nouveau, à l'unanimité secrète, voté la suspension de la grève jusqu'à complète satisfaction, le maître d'ouvrage ayant étant un métier pénible qui expose aux intempéries et à la poussière.

Pour les ouvriers au sable, la Chambre syndicale de Roubaix-Tourcoing, syndicats de Wattrelos et environ, a demandé une augmentation de la suppression du travail aux pièces dans les travaux de voirie, ainsi que les chaussées mises en adjudication. Cet arrêt a été accepté, mais ils avaient des difficultés aux patrons et ouvriers, qui pour maçonnerie qui, bien souvent, ne doit pas être imputée aux ouvriers, car l'ouvrier, ne peut pas prendre en compte les lourds chargements qui viennent détériorer les travaux une fois la journée finie et de plus, les surveillants exigent quelquefois une façon compliquée, ce qui occasionne des difficultés pour le travail aux pièces.

La Chambre syndicale, dans un but de conciliation, accepte la suppression du travail aux pièces avec augmentation du taux sur les anciens prix payés pour ces divers travaux, de façon à obliger le travail pour satisfaire les employés de voirie, ainsi que les entrepreneurs.

Pour la réfection des voies de tramways (entreprise Coffin), il nous était accordé une augmentation de 0,02 c. le mètre carré. Mais, à la suite de la journée, les ouvriers n'avaient pas à réaliser de réclamations M. Phiquel, pour satisfaire aux exigences des ouvriers, a supprimé le travail aux pièces, d'où arrêt de travail et soulèvement de grève.

Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing, les ouvriers occupés pour le compte de la Compagnie demandent que leur journée soit ramenée à raison de 5,50 par jour, plus deux heures pour deux, les heures supplémentaires à 0,45.

Voici les prix de façon payés en 1907 :

Travaux particuliers. — Façon de pavage au sable, le mètre carré, 0,25, façon de pavage du sable, le mètre carré, 0,25, façon de pavage de voirie, redressement, le mètre courant, 0,25, pavage, nettoyage de pavés, le mètre carré, 0,10, terrassement pavé au mètre carré en 0 mètre, travaux de réparations diverses payés à 0,50 l'heure.

Nouveau tarif pour 1908 : Façon de pavage au sable jusque, 100 mètres de surface, 0,35, sur de surface 0,30 mètres carrés, 0,30, mètre courant, surface jusque 25 mètres carrés, 0,25, de 25 à 50 mètres, 0,25, surface supérieure à 100 mètres, 0,20, nettoyage de bordures, le mètre courant, 0,15, pose de bordure, le mètre courant, 0,25, ensablement, le mètre carré, 0,05, bordure supérieure à 0,10, le mètre cube, 0,50.

Voici les concessions faites par les ouvriers au tarif :

Pavage au sable, toutes surfaces, 0,25 au lieu de 0,25, pavage au sable, ensablement, mètre carré, jusqu'à 100 mètres de surface, surface supérieure à 100 mètres, 0,20, au lieu de 0,20, ensablement du mètre courant, 0,05 au lieu de 0,05, pose de bordures avec terrassement compris, 0,25, disque de 0,25, terrassement compris au mètre courant, 0,20, pour réparations diverses, 0,50.

Tous ces travaux étant faits aux pièces, seulement aux autres syndicats, de façon à ce que l'entrepreneur fait pour compte d'autres de nos entreprises et les diverses concessions ayant pas été acceptées par les entrepreneurs, ouvriers ont, de nouveau, voté à bulletin secret, continuation de la grève.

A FOURMIES

Au Usage Flament

Hier vendredi, les ouvriers du Usage de M. Charles Flament, rue de Wignehies, ont cessé le travail. Après avoir eu avec leur directeur une entrevue, ils se rendirent à la mairie et de là à la Bourse du travail.

Les grévistes prétendent que, depuis quelque temps, par suite de la mauvaise qualité des matières premières, leurs salaires sont considérablement réduits. Certains d'entre eux s'arriveraient à gagner que 1 fr. 25 par jour.

M. Flament, absent de Fourmies, a été informé par dépêche de la grève qui a éclaté dans son établissement.

A OSTRICOURT

A la fosse n° 3, les mineurs chôment

Vendredi matin, des groupes d'ouvriers se sont postés sur les chemins d'accès à la fosse n° 3 des mines d'Ostricourt, située sur la commune d'Oignies, invitant leurs camarades à cesser le travail et à réclamer une augmentation de salaires.

Comme cela se pratique ordinairement, les ouvriers ont rebroussé chemin, n'ont pourquoi le descendre ce vendredi matin fut inutile dans cette fosse.

Pal télégramme, M. Evrard, secrétaire-adjoint du Syndicat, a été informé, à quatre Lens par le train de 11 h. 45 du matin, se rendant auprès des grévistes qui sont au nombre de 200 environ. On croit qu'après s'être entretenus avec les délégués de la section syndicale de la fosse n° 3, M. Evrard provoquera une réunion, au cours de laquelle les ouvriers formuleront les réclamations qu'ils désirent voir porter à M. Buchet, agent général de ce charbonnage.

Les grévistes sont très calmes et le piquet de grève n'a pas interrogé décidement ne pas connaître les causes de l'arrêt du travail.

A son arrivée à Libercourt, M. Evrard fait voeux par les délégués du syndicat. A une heure, se tenait salle Brogniez, une réunion publique à laquelle ceul ouvriers environ assistaient.

MM Evrard, Laurent, président de la section syndicale, Viateur, délégué mineur, y prirent la parole.

Les ouvriers se montrent mécontents de la différence qui existe entre les salaires, ils estiment que la moyenne est peut-être respectée, mais selon aux la répartition est défectueuse.

Les mineurs se plaignent également de ce que la Compagnie n'est pas servi cette quinzaine l'augmentation de salaire de 0 fr. 30 c. que devait être donnée aux galibots en vertu d'une convention passée entre la Compagnie et d'autre part.

Une délégation composée de MM. Laurent Hercule, Louis Cambrai, Emile Lolandre, Gustave Brabant, Ernest Deruelle et Sauvage Louis, est nommée avec mission de faire à l'ingénieur des revendications à M. Buchet, agent général.

Réception de la délégation

A trois heures, les membres de la délégation, accompagnés de MM Evrard et Viateur, délégué mineur, se présentaient à la fosse N° 3. En l'absence de M. Buchet, directeur, ils furent reçus par M. Pintrand, ingénieur principal, MM. Pembleu, adjoint à l'ingénieur principal, Delève, ingénieur de la fosse 3 et Charles, secrétaire de la direction, assistant à l'entrevue.

La discussion fut longue et orageuse. Voici les questions qui ont été traitées et les réponses données.

Question des mineurs — Les ouvriers demandent une répartition plus équitable des salaires

Un seul adjoint est en cesame des chiffres établis, pour les variations. Par esprit de conciliation, la Compagnie le rejève. Les prix seront établis avec justice et d'une façon équitable en tenant compte des difficultés qui seront constatées et payées.

Rapport des journées. — Pour ce qui concerne les journées oubliées, il sera tenu la main à ce qu'elles soient réglées dans les trois jours qui suivront le jour de paye, afin que tous les ouvriers puissent produire leurs réclamations.

Salaire des Galibots. — Les galibots seront maintenus de trente centimes régulièrement dans les six mois. Si il y a un oubli, le signaler.

Remoale du personnel. — La cage sera délcalée à 1 h. 27 et la suite à 10 h. 27

Aides. — Il ne sera fait aucun renvoi pour faits de grève.

Aides. — A la mise en route de la tesse N° 5 et après la transformation de la fosse N° 3 plusieurs ouvriers pourront aides.

Charbonnages. — Des ordres seront donnés pour que les matériaux soient transportés le plus possible des trous de taille sur toits les rais.

Au sortir de l'entrevue, les ouvriers se rendirent à la Brogniez où se tint une réunion. Les causes du conflit étant réglées, la reprise du travail fut votée

A HEM

Chez MM Dutoumieux

Les sept ouvriers qui depuis six semaines ont chômé pour un travail, affrontant à nouveau et au relaxe les manifestations hostiles des grévistes, ont décrié à la Préfecture le pillage de ce qu'on ne les protège pas suffisamment. Le commandant de gendarmerie Comte, avait immédiatement gagné à Hem, ainsi que le capitaine Lebas, le commissaire, pour renforcer le service d'ordre.

Ils donner des ordres pour que la liberté du travail soit rigoureusement assurée. Les sept supplétives de gendarmerie à cheval ont reçu des ordres de surveillance à pied. Les ouvriers grévistes ont sollicité l'intervention de M. le Préfet, lieu qu'on ne voit pas cette question il pourrait s'exercer. En effet, M. Feudout, commissaire spécial, qui venait à nouveau, hier, suspect des ordres du préfet, en a fait le travail. Les une ouvriers, rentrés à en point ordre D'ailleurs, MM. Bétremieux ont déjà vendu plusieurs de leurs métiers et sont en pourparler pour vendre la reste de leur matériel.

Au Usage Flament

Hier vendredi, les ouvriers du Usage de M. Charles Flament, rue de Wignehies, qui cessé le travail. Après avoir eu avec leur directeur une entrevue, ils se rendirent à la mairie et de là à la Bourse du travail.

Les grévistes prétendent que, depuis quelque temps, par suite de la mauvaise qualité des matières premières, leurs salaires sont considérablement réduits. Certains d'entre eux s'arriveraient à gagner que 1 fr. 25 par jour.

M. Flament, absent de Fourmies, a été informé par dépêche de la grève qui a éclaté dans son établissement.

A OSTRICOURT

A la fosse n° 3, les mineurs chôment

Vendredi matin, des groupes d'ouvriers se sont postés sur les chemins d'accès à la fosse n° 3 des mines d'Ostricourt, située sur la commune d'Oignies, invitant leurs camarades à cesser le travail et à réclamer une augmentation de salaires.

Comme cela se pratique ordinairement, les ouvriers ont rebroussé chemin, n'ont pourquoi le descendre ce vendredi matin fut inutile dans cette fosse.

Par télégramme, M. Evrard, secrétaire-adjoint du Syndicat, a été informé, à quatre Lens par le train de 11 h. 45 du matin, se rendant auprès des grévistes qui sont au nombre de 200 environ. On croit qu'après s'être entretenus avec les délégués de la section syndicale de la fosse n° 3, M. Evrard provoquera une réunion, au cours de laquelle les ouvriers formuleront les réclamations qu'ils désirent voir porter à M. Buchet, agent général de ce charbonnage.

Les grévistes sont très calmes et le piquet de grève n'a pas interrogé décidement ne pas connaître les causes de l'arrêt du travail.

A son arrivée à Libercourt, M. Evrard fait voeux par les délégués du syndicat. A une heure, se tenait salle Brogniez, une réunion publique à laquelle ceul ouvriers environ assistaient.

MM Evrard, Laurent, président de la section syndicale, Viateur, délégué mineur, y prirent la parole.

Les ouvriers se montrent mécontents de la différence qui existe entre les salaires, ils estiment que la moyenne est peut-être respectée, mais selon aux la répartition est défectueuse.

Les mineurs se plaignent également de ce que la Compagnie n'est pas servi cette quinzaine l'augmentation de salaire de 0 fr. 30 c. que devait être donnée aux galibots en vertu d'une convention passée entre la Compagnie et d'autre part.

Une délégation composée de MM. Laurent Hercule, Louis Cambrai, Emile Lolandre, Gustave Brabant, Ernest Deruelle et Sauvage Louis, est nommée avec mission de faire à l'ingénieur des revendications à M. Buchet, agent général.

Réception de la délégation

A trois heures, les membres de la délégation, accompagnés de MM Evrard et Viateur, délégué mineur, se présentaient à la fosse N° 3. En l'absence de M. Buchet, directeur, ils furent reçus par M. Pintrand, ingénieur principal, MM. Pembleu, adjoint à l'ingénieur principal, Delève, ingénieur de la fosse 3 et Charles, secrétaire de la direction, assistant à l'entrevue.

La discussion fut longue et orageuse. Voici les questions qui ont été traitées et les réponses données.

Question des mineurs — Les ouvriers demandent une répartition plus équitable des salaires

Un seul adjoint est en cesame des chiffres établis, pour les variations. Par esprit de conciliation, la Compagnie le rejève. Les prix seront établis avec justice et d'une façon équitable en tenant compte des difficultés qui seront constatées et payées.

Rapport des journées. — Pour ce qui concerne les journées oubliées, il sera tenu la main à ce qu'elles soient réglées dans les trois jours qui suivront le jour de paye, afin que tous les ouvriers puissent produire leurs réclamations.

Salaire des Galibots. — Les galibots seront maintenus de trente centimes régulièrement dans les six mois. Si il y a un oubli, le signaler.

Remoale du personnel. — La cage sera décalée à 1 h. 27 et la suite à 10 h. 27

Aides. — Il ne sera fait aucun renvoi pour faits de grève.

Aides. — A la mise en route de la tesse N° 5 et après la transformation de la fosse N° 3 plusieurs ouvriers pourront aides.

Charbonnages. — Des ordres seront donnés pour que les matériaux soient transportés le plus possible des trous de taille sur toits les rais.

Au sortir de l'entrevue, les ouvriers se rendirent à la Brogniez où se tint une réunion. Les causes du conflit étant réglées, la reprise du travail fut votée

LA BELGIQUE

Comment fut retrouvé le « Van Dyck » de Courtrai

Broges, 24 janvier

Voici des détails complémentaires sur la découverte du Van Dyck annoncée hier :

Un voiturier de Hertebeke, nommé Carlier, arrivait à Hendoye, commune située à une lieue de Thielt, son cheval ayant perdu un fer, il se rendit chez le maréchal-ferrant du lieu et lui narra la singulière histoire suivante :

Je transporte en ce moment à Bruges un colis qui ressemble Un ami m'a demandé de me charger de cette commission en me disant que ce colis est précieux. Par d'abord reçu quand je traverse pour me rendre à Menin, mais quand j'arriver à destination, on m'a apporte ce colis en venant à ma rencontre, on m'a encore donné, vingt francs, en me recommandant de ne prendre bien soin du colis. On a ajouté que je n'avais que à me rendre à Bruges, à la porte Sint Caldemarc, un gendarme m'y attendrait avec une barre subaine. Cependant, la coffre de porte aucune adresse, et je ne connais pas de noms du destinataire.

Les interlocuteurs de Carlier trouvèrent le fait un peu bizarre et lui firent remarquer que c'était peut-être une vilaine besogne dont il s'occupait ; ils lui conseillèrent en conséquence, de prévenir la justice. Carlier, ayant pris de soupçons, entreprit la ouverture du coffre et constata qu'il contenait une peinture. Il n'hésita plus, sauta sur une bicyclette, et se rendit à la maison communale de Pitthem, à vingt minutes de là.

On téléphona au parquet de Courtrai, et le gendarmerie de Thielt, aussi prévenue, se rendit immédiatement sur les lieux. Le bourgmestre d'Ardres télégraphia au parquet de Bruges, qui arriva aussitôt après à Pitthem, et y rencontra le parquet de Courtrai. Le coffre fut ouvert, et, d'après le signalement, on a vu plus aucun doute, on se trouvait bien en présence du tableau Van Dyck. Carlier, ne pouvant fournir aucun renseignement sur les destinataires, le parquet de Courtrai prit le tableau et le rapporta dans cette ville

Puis, le coffre remis sur la voiture, accompagné de deux gendarmes, reprit son voyage vers Bruges. A la porte Sainte-Catherine, un commissaire de police attendait l'attelage. Malgré une attente de deux heures, personne ne se présente. La voiture fut alors conduite au Palais de Justice

Carlier subit un long interrogatoire par le juge d'instruction. Il déclare s'être rendu plusieurs fois au café, à Hergy, et c'est là que le transport s'était conclu, avec un individu ayant refusé de donner son nom.

A plusieurs reprises, le curé-doyen de Courtrai avait reçu des lettres anonymes lui demandant de racheter le Van Dyck contre 30,000 francs. Il crut à une tumisterie. Une nouvelle lettre lui parvint, où l'inconnu lui disait que, pour l'intermise d'un intermédiaire, le Van Dyck lui serait restitué contre la somme de 50,000 francs, à condition qu'il donnât sa parole de prêtre que l'ouvoyé ne serait nullement inquiété.

J'ai fait en votre parole, et si vous me le demandez, je vous le donnerai.

Une prompte réponse m'obligerait, car j'ai peur d'être découvert, et le temps échéant, je brûlerai le tableau de Van Dyck.

Pour vous enlever vos doutes, je joins à ma lettre un fragment du tableau, un angle dont la coupure ne nuit point à l'oeuvre.

Le curé écrivit au ministre des beaux-arts. Les négociations s'auraient pas lieu

Dernière Heure

Les Débits de Boissons

Paris, 24 janvier.

La commission sénatoriale des débits de boissons, réunie sous la présidence de M. Méline, a décidé de maintenir le texte voté en première lecture par le Sénat pour la réglementation et la limitation des débits de boissons.

La commission a écarté quatre amendements de M. Dérenger tendant à restreindre l'emploi des femmes dans les débits de boissons et un amendement de M de Lamarzelle relatif à l'interdiction de la vente de l'absinthe au détail.

La commission entendra prochainement M. Hennequin, directeur au ministère de l'intérieur, sur la question de la répression de la prostitution clandestine.

ÉVASION SENSATIONNELLE

Lisbonne, 24 janvier.

Le docteur Fermana Lopez, une des personnes impliquées dans le récent attentat dirigé contre M Franco, a'est échappé de la tour San-Julie, forteresse située à l'embouchure du Tage, où il était incarcéré.

Plusieurs coups de feu qui venaient d'être tirés à son rendre visite, étaient arrivés à la prison en automobile. A peine l'automobile avait-elle stoppé, qu'une explosion formidable se produisit.

Dans la confusion qui suivit l'explosion, des cleis furent jetées au docteur Lopez, au moyen desquelles il ouvrit la porte de son cachot et prit la fuite. Tout le personnel de la prison, y compris le commandant de la forteresse, a été arrêté, car on le soupçonne de faire partie d'un complot.

Une récompense de 10 000 fr a été offerte pour l'arrestation de Lopez.

UN TRAIN LANCÉ DANS LA FOULE

Nombreux tués et blessés

Saint-Pétersbourg, 24 janvier

Au gare de Kiestiky, près de Bakou, un ouvrier ayant été écrasé accidentellement par un train, une foule composée d'ouvriers a calqué le train en tirant des coups de feu sur le mécanicien Cehu-ci, pour éviter la fureur de la foule, a lancé le train à toute vitesse, la locomotive, s'enfonçant dans la foule, a écrasé les ouvriers qui se trouvaient devant elle.

Une dizaine de personnes ont été tuées et il y a de nombreux blessés.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 24 janvier.

Obligations — Bruxelles 1902 106.75 — Brésilien 1 65.96. — Anvers 1887 99. — Anvers 1905 97.50 — Gand 1899 98.75.

Charbonnages — Asbestos 740. — Bascoupe 1 800. — Bonne-Espérance 878. — Charbonnages Belges 878. — Charleroi 1775. — Charleroi 1 900 — Centre 1 900 — Fontaine l'Evêque 3100 — Hainaut Sambre 740. — Houssu 1 900 — Wesmael — Houillères Unies 890. — La Haye 1052. — Marcinelle 2800. — Monceau 655. — Nord Charleroi 1 900. — Petit-Ouest 1 900. — Produits du Flénu 1040. — Réunis de Charleroi 2085. — Gouffre 1865. — Trieu Kessale 1077. — Herve 2040.

Métaux — Cockerill 1575. — Ougrée 1250. — Providence 2015. — Forges Bruxelles 8.50. — Zinc de la Vieille Montagne 6254. — Zinc de la Nouvelle 1079.

LILLE

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi à deux heures du soir sous la présidence de M. Charles Delesalle, maire.

On excuse MM. Léon Gobert, Comtesse, Gossart, Deneubourg, Desmeure.

La procès-verbal de la précédente séance lu par M. Parmentier, est adopté sans observations.

L'éclairage électrique

On donne lecture du rapport suivant :

De divers côtés des groupes de commerçants sollicitent de l'administration municipale de vouloir bien compléter l'éclairage procuré par les lampes à gaz du pavage par l'éclairage électrique de ces rues.

Pour satisfaire à ces demandes il faut prévoir l'éclairage :

1° De la place de Strasbourg, 8 groupes à lampes, 4 groupes 2 lampes, installés sur pylônes existants, 4 groupes de 2 lampes.

2° Rue de Neuve, 2 lampes à ensoleils disposées en quinconce à des distances de 30 à 35 mètres, 8 groupes de 2 lampes.

3° Rue de Béthune, 4 groupes de 2 lampes.

4° Rue du Sec-Arembault, 4 groupes de 2 lampes.

5° Parvis Saint-Maurice, un groupe de 2 lampes.

6° Rue Esquermoise, 4 groupes de 2 lampes.

En résumé l'éclairage électrique électrique entraînerait le pose de 24 groupes montés en séries de 2 lampes, 4 groupes de 2 lampes.

Le dépense en courant, avec des lampes à 16 ampères, serait par heure et par groupe de 0.50 et pour 1400 heures d'éclairage, de 770 fr. et pour 17 groupes de 13.090 fr.

Il y aurait par contre économie de 60 lanternes à gaz qui, durant cet 1 400 heures, ne seraient pas allumées, pendant lesquels serait de 700 fr.

L'augmentation de dépense annuelle sur la situation actuelle serait de 12.690 fr. 30.

Pour compléter le projet, il y aurait lieu de prévoir l'éclairage de la rue de Paris dans sa partie comprise entre la place du Théâtre et la rue du Sec-Arembault. Cette adjonction demanderait la pose de 4 nouvelles lampes, soit 1.360.30 fr. Il est donc un crédit de 13.990 fr. 30.

Le crédit d'éclairage public prévu au budget est assez insuffisant pour recevoir cette dépense supplémentaire, étant donné que la modification des brûleurs produirera une économie supérieure à cette dépense.

Il est demandé au Conseil de statuer sur cette réforme

M. Bateaux demande si on adoptera pour la place de Strasbourg le même système d'éclairage que pour la Grande-Place. Ce serait plaisant, dit-il.

M. Lauvergne. — La Compagnie apportera prochainement remède à l'éclairage de la Grande-Place ; pour la place de Strasbourg qui est d'ailleurs plus petite, l'éclairage sera satisfaisant, nous en sommes sûrs.

M. le Maire. — M. Debierre devra réconnaître que l'éclairage de la rue Nationale est deux supérieur à celui du boulevard de la Liberté.

M. Blanchet. — Il est de toute évidence que la partie de la rue Nationale éclairée à l'électricité est mieux éclairée que le segment vers la place de Tourcoing.

M. Vandamme. — Le bit de M Debierre est en somme de faire améliorer l'éclairage de la Grande-Place et de ne pas retomber dans la même défectuosité pour l'éclairage des nouvelles rues

M. le Maire. — Eh ! bien, alors, nous sommes d'accord

M. Bassaux demande aussi un meilleur éclairage pour la place Vandemaesbrouck

M. le Maire. — Il est évident que nous désirons donner un même éclairage et excellent à toutes les rues ; mais on ne peut évidemment faire tout d'un seul jour.

M. Bassaux. — Enfin, je demande qu'on éclaire la place Vandemaesbrouck. On a mieux pas y passer seul à minuit

M. Debierre. — Il y des apaches dans parle ?

M. Coryn. — Non. Il n'y ce que dans le centre

Adopté.

Le tarif de l'électricité

La Ville demande si obtient l'autorisation d'agir contre la Compagnie continentale du Gaz et contre la Société du Gaz de Wasquehal pour obtenir la revision des tarifs de 1906.

Modification des brûleurs

La Conseil décide de substituer au brûleur Auer le brûleur Bruédeept avec manchon Plaisetty, dont la consommation est de 90 litres à l'heure au lieu 110 avec le même pouvoir éclairant. L'économie à réaliser est de 20.591 fr 20 par an. Prix de transformation 21.195 fr. en quatre années, soit 5.298 fr 75 pour 1909.

M. Bonnemaison demande qu'on éclaire aussi la horne postale placée à l'angle du boulevard Victor-Hugo et de la rue des Meuniers

M. le Maire répond que M. Dupouchelle que se demande sera prise en considération.

M. Mourmant s'informe si on a essayé déjà le brûleur qu'on propose d'adopter. Il espère qu'on apportera toute l'étude désirable avant de se décider à cette modification.

Le rapport est adopté sous la bénéfice des observations de M. Mourmant

Dégagement de rues

A la demande de la Société des tramways électriques de Lille-Roubaix-Tourcoing, il est proposé de démolir une partie de l'ancienne maîtrise de Fives, moyennant une somme de 10.000 francs payée à la Ville. La cantine scolaire serait transférée rue Bobrin. Le cours du dessin en patronage le plus de la rue de Bourines.

Adopté.

M. Lauvergne réplique à M Mourmant qui s'inquiète de ce que vont devenir les restes de la mairie de Fives. Il est bâtiment sera, dit-il, réalisé dans un parte restente : sur cette somme 10 francs suffiront : ce sera toujours plus sûr que maintenant.

M. Lépreux — N'y pourrait-on pas mettre un bureau de Poste ?

M. Beaurepaire. — C'est le dégagement complet qu'il faut : cette place, qui n'a rien, point nous parler de leger le un bureau de Poste

Elargissement du Pont du Lion d'Or

Un nouveau projet est présenté par les Ponts et Chaussées, en conséquence de Monsieur Barrois ayant refusé de participer au premier. On établirait deux trottoirs en encorbellement de deux mètres chacun. Dépense 7.500 francs, à la condition que la voie puisse être doublée sur le Pont. La Compagnie des tramways versera 2.750 fr. La département supportera 1.875 fr. Le Conseil accepte de prendre à sa charge le dernier quart

M. Beaurepaire demande qu'on engage des pourparlers avec la Compagnie pour trouver une pour qu'elle paie le dernier quart

M. le Maire — Nous avons cherché à l'obliger, mais sans résultat.

M. Pisavet se joint à M Beaurepaire pour demander la reprise des pourparlers avec la Compagnie.

Le renvoi à la commission des travaux est adoptée ; le rapport est définitivement adopté.

Ouverture d'une rue à Fives

Pour ouvrir une rue à Fives, entre la route Nationale n° 41 et la rue Lamarck, il y a lieu d'exproprier plusieurs parcelles de terrain, soit pour 2013 fr. 60. Adopté.

Prolongement de la rue de la Barre

Il est proposé, dans le but d'assurer le parfait agrément de cette rue, de traiter avec M. Hippolyte, propriétaire d'un pré-verger à cet endroit. Ce dernier cédera son terrain contre un autre voisin.

Adopté.

Expropriations

Un rapport de M le maire est présenté sommairement le tableau des offres qui lui ont proposé de notifier aux propriétaires et occupeurs expropriés pour la pénétration du boulevard de Lille à Tourcoing et la construction d'un nouveau théâtre.

M Duchaine de la Bassée, propriétaire du n° 21 de la rue des Ayats restaurant de nuit 7.000 francs.

Adopté.

Lycée Faidherbe

Le Conseil décide d'affecter à l'usage du Lycée Faidherbe les bâtiments de l'ancienne Faculté des Sciences, moyennant le remboursement par l'Etat à la Ville de 277.425 fr. moitié de leur valeur estimative. La Ville intervindra pour moitié dans les frais d'appropriation

M Brasseur demande qu'on renvoie le rapport à la Commission des travaux.

Le Lycée Fénelon

Les crédits votés pour la transformation du Collège Fénelon en Lycée ont été dépassés de 14.000 fr. par suite des travaux qui ont été nécessités par la transformation en un lycée, alors qu'on ne prévoyait qu'un collège avec internat, dans les anciens locaux, par suite aux des améliorations considérables réalisées par l'Académie. D'autre part il y a eu économie de 118.000 francs lors de l'achat sur les 600.000 francs prévus. Le Conseil est donc invité à voter un crédit supplémentaire de 102.915 fr. de l'Etat participe dans cette somme pour 31.972 fr. 50.

Le rapport est renvoyé à la Commission des Travaux et des Finances, sur la proposition de l'Administration municipale

L'Ecole Paul-Bert

Le Conseil approuve les plans et devis de modification de l'Ecole Paul-Bert et décide que les travaux seront exécutés aux entrepreneurs de l'entretien des propriétés communales.

Renvoyé à la Commission des Travaux.

Route Bouillon

Nous avons désormais un arbre fossile au Musée Houtlet M Charles Barrois a avancé 100 fr 35 à l'Université de Louvain pour l'envoi de 100 fr. et voté pour rembourser M Barrois

A l'abattoir

La municipalité obtient l'autorisation d'exécuter MM Dupuis et Gilquin, les constructions neuves de l'abattoir édifiés par eux mencant ruine.

Une horloge rue Nationale

L'horloge de M Lebaby, 10 rue Nationale, sera reliée au réseau électrique de la Ville, aux frais de M L. Danel, sur ce demande

Adopté.

M. Brackers d'Hugo demande qu'on fasse couper par M Danel les arbres qui masquent son horloge

M. le Maire — Votre demande sera transmise à M Danel.

M. Baudoc. — L'horloge de la Préfecture correspond au nouveau municipal

M. Lauvergne. — Des pourparlers ont été engagés avec M la Préfet et nous espérons que l'horloge sera reliée

M Dumolin. — Je ne crois pas qu'elle le sera, mais comme ce sera le même entrepreneur qui exécutera toutes les horloges, la question sera simplifiée.

M. Lepoutre demande quand on sera l'heure à Fives et à Esquermes.

M Lauvergne. — Les travaux ne seront terminés que fin mars. Nous avons d'ailleurs un engagement

M. Bassaux. — Les ouvriers ne seront pas obligés de prendre leurs vêtements avant de venir au conseil et être l'heure exacte que nous ne savons pas encore.

M. Baudoc. — Vous nous faites perdre encore cinq minutes de plus avec vos observations.

M Vandamme. — M. Dumolin a reposé comme précédemment de la commission départementale ; voilà pourquoi M. Baudoc s'étonnage.

La prédicteur a passé qu'elle ne devait pas se plier au régime municipal mais que l'entrepreneur devra le même l'heure avec lui.

M. Bassaux — Vous nous faites perdre encore cinq minutes de plus avec vos observations.

M Vandamme. — M. Dumolin a reposé comme précédemment de la commission départementale ; voilà pourquoi M. Baudoc s'étonnage.

La prédicteur a passé qu'elle ne devait pas se plier au régime municipal mais que l'entrepreneur devra le même l'heure avec lui.

Un garage Grande-Place

Le Préfet du Nord prescrit une enquête sur le projet de la Compagnie des tramways d'établir :

1° Une voie en impasse au terminus de la ligne de Wambrechies, rue Esquermoise, près de la Grande-Place ;

2° Une voie de rencontrement de service au carrefour des rues Thiers et Esquermoise.

Le second projet est soumis au vote sans observations. Quant au premier, il est sujet à des difficultés d'encombrement et on propose de l'écarter

Les trams Lille-Roubaix

M Bouden expose une demande des habitants de Saint-Maurice qui lui a été transmise par la Préfecture et qui aurait pour but de transporter l'arrêt du Pont-du-Lion-d'Or à la rue de la Louvière, ou de supprimer les trains directs entre Lille et Roubaix.

M Blanchet proteste contre le changement de l'arrêt lire et revient vivement sur ce de ces trains qui ne devraient pas marquer les moyenne mitoyens.

Le Conseil émet le voeu que soient maintenus les trains directs tout en accordant satisfaction aux habitants de Saint-Maurice.

Musiques militaires

Il est proposé de joindre des protestations de la municipalité de Lille à celles de la municipalité de Valence contre l'intention attribuée au ministre de la Guerre de supprimer les musiques militaires des régiments de génie et d'artillerie

« Comme cette mesure, dit notre rapport municipal, paraît être la conséquence d'une réforme plus complète encore, nous vous prions de protester contre une suppression désastreuse qui nous enlève des éléments appelés à vivre en garnison qu'au point de vue des populations, pour qui les exécutions des musiques militaires sont un agrément aussi peu coûteux à l'Etat et qui satisfaisant un désuetude puissant d'éducation artistique. »

Adopté.

A propos des funérailles de M Bonnet

M. Bergot dit que des sapeurs pompiers qui sont pas assez de leur devoir ont été punis. Il demande à rendre de leur travail de samedi, ont été frappés d'une amende de 1 franc, et ce sont vos ouvriers qui ont été la commandant. Il demande plaire ne pourrait-il passer l'éponge sur la faute reprochée à ces ouvriers ? J'obtenu un vote en ce cloch.

M. le Maire trouve qu'il serait très difficile d'admettre un vote en ce sens, aujourd'hui M Colinelle sera consulté et vous a au sujet le le commandant des pompiers. C'est une question de discipline intérieure

M. Vandamme — Il y aurait confusion de pouvoir et nous ne voulons pas en créer.

M. Bergot. — Je n'ai pas en l'intention de faire infliger un blâme à M le commandant, loin de là ; j'ai simplement voulu attirer l'attention d'Administration sur une fait inattendu qui est été frappée à tort d'infortunés ouvriers

M. Vandame. — Mais, M Bergot, nous ne pouvons pas nous ériger en tribunal ; nous ne serait nous ériger en tribunal opprovisé.

La question est renvoyée à l'étude de M. Colinelle, adjoint délégué à ce service.

Un crématoire cimetière

M Samson tient remarquer qu'il sera prochainement nécessaire de faire un troisième cimetière, le cimetière de l'Est étant débordé. Dans 8 mois déjà, on ne pourra plus enterrer, dans les fosses communes au cimetière de l'Est.

M. Blanchet. — Et la même situation se présentera vite au cimetière du Sud

M Bonnet demande le projet élaboré par la précédente Municipalité de créer un crématoire au Mont-de-Terre.

M. le Maire — Votre demande sera mise à l'étude : nous nous en sommes déjà s'occupés

M. Samson — Il y a urgence.

Hospices de Lille

Le budget additionnel des Hospices se présente comme suit :

Recettes	844 169 fr 67
Dépenses	843 817 fr 67
Excédent des recettes	352 fr 00

Adopté.

Le budget primitif se décompose ainsi :

Recettes	2.022 150 fr 30
Dépenses	2.022 702 fr 67
Excédent de recettes	1.450 fr 00

Renvoyé à l'assistance publique.

Liquidation de retraites

M Hean Cuvry octroi 25 ans et 1 jour rue 1275 fr — Gratification de départ, 1800 francs

Adopté

Sociétés de famille

Le Conseil donne avis favorable aux demandes d'abonnés pneumatiques formulées par un certain nombre de jeunes gens, soutiens de la famille des classes 1906 et 1908. Sont soutiens de famille les demandeurs Gustave Chanal, Raphael Chappuis, Henri Dernier, Gustave Lagrand, Paul Lourme, Achille Martin, Auguste Mesnet.

Assistance aux vieillards

Il est soumis au Conseil une liste complémentaire de 35 vieillards admis à l'assistance publique. Ils et de 65 qui sollicitent l'assistance à domicile. Le Conseil approuve cette liste avec effet du premier janvier de cette.

Frais de voyage

M Ch Delesalle, maire de Lille, a dépensé à l'occasion de son voyage à Paris les 9 et 10 décembre 1907 lors du Congrès des Hôtels, 191 fr. 50 et Conseil municipal du 1907, dépensé 1 fr. 50 ; observations, ainsi que — jamais beaucoup moins — les frais de voiture de MM Dumolin, Bourdon et Lemaire pendant décembre 1907, soit 16 fr. 50.

Règlement sanitaire

Dans le but de modifier cette idée de public qui a malheureuse et l'insalubrité des habitations et de faire des progrès à la négligence de la municipalité pour leur viabilité, il est proposé d'adopter un règlement additionnel d'hygiène établi par les services municipaux. Ce règlement a pour manière à empêcher la stagnation des eaux ; à les écloses de façon suffisante. Le délai de mise en oeuvre est de 1 mois.

On ajoutera au règlement sanitaire l'article suivant : les prescriptions du règlement général de voirie du 1 mai 1907, du 1 mai 1908 et du règlement sanitaire du 1 avril 1908 et du présent règlement additionnel sont abrogées

Adopté

Le congrès des employés d'octroi

M Samson sollicite un crédit en faveur du congrès des employés d'octroi qui doit avoir lieu à Lille le 9 février

M Bondon — Je ne suis amiable et j'ai accordé les frais que on me demandait ainsi que la fête dispensation de la salle des Gardes

M Samson. — Alors, je n'ai plus rien à demander

Questions diverses

M Bergot voudrait voir reprendre la question de canalisations par la Commission immobilière

M Brackers d'Hugo tient remarquer que l'ancienne Administration refusait l'autorisation de construire à certaines Compagnies, mais il est heureux de constater l'intérêt que M Bergot porte aux oeuvres de ce genre. Il y a lieu tout